Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 074-217400431-20261012-D2026_101206-DE

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois d'octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 06/10/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, MUGNIER Christophe, COMETTINI Ramon (arrivé en séance à 19h50), JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, LAVY Véronique, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

ABSENTS EXCUSES : Mmes et Mrs YATTOCHANE Halima, MEÏER Marie-José, DESDOUETS Solange a donné procuration à HASSAN Jérôme, COLLY Alexandre, JACQUIER Olivier a donné procuration à PAGEAUX ARBAULT Quentin

SECRETAIRE : M. DUPERRIER Pierre

D2026_101206
OBJET : Création d'un emploi non permanent à temps non complet 21/35 ièmes
Rapporteur : Laura BAGOT CHIARAVALLI

Vu :
- le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
- le Budget annexe de l'EMMTD

Considérant :
- que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
- que les besoins des services nécessitent la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet 21/35 ièmes, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, pour renforcer l'équipe administrative de l'EMMTD

Considérant que M. le Maire, intéressé à l'affaire, quitte la séance lors de l'examen et du vote de la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la présidence de séance pour l'examen de ce point a été assurée par Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI, adjointe,

Le Conseil Municipal, avec 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Oriane SALABERT, Quentin PAGEAUX-ARBAULT),

DECIDE

- De créer à compter du 01 novembre 2026, un emploi non permanent à temps non complet 21/35 ièmes, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, grade d'adjoint administratif, pour une durée de 12 mois.
- De fixer la rémunération sur l'échelle relative au grade d'adjoint administratif
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget annexe de l'EMMTD.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN

Le secrétaire

Pierre DUPERRIER